

Département  
de la MOSELLE

COMMUNE de LUTZELBOURG

Arrondissement  
de SARREBOURG

## Procès-verbal

### des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus :  
15

Conseillers

*Séance du 1<sup>er</sup> mars 2023*

en fonction  
12

*Convocation en date du 21 février 2023.*

Quorum : 7

Sous la présidence de Monsieur Grégoire Perry, Maire

Conseillers  
présents : 7

**Membres présents :**

BLETTNER Claude	1 <sup>ère</sup> adjointe	MEYER Jérôme	Conseiller municipal
BLANCHE Raymond	3 <sup>e</sup> ° adjoint	HAMM Fabienne	Conseillère municipale
STUTZMANN Chantal	Conseillère municipale	BRUNNER Jocelyne	Conseillère municipale

**Membres absents excusés :**

VILLARD Antoine -MARTIN Gêrôme-  
MARTY Richard a donné procuration à Raymond BLANCHE.  
TRILLAUD Lisa a donné procuration à Fabienne HAMM.  
GIGAND Maëlle a donné procuration à Chantal STUTZMANN

**Délibération N°2023-02- 1**

**Objet : Désignation du secrétaire de séance.**

Aucun conseiller ne voulant être secrétaire de séance, le maire propose Madame Véronique Kremer comme secrétaire de séance, le conseil approuve cette proposition.

**Délibération N°2023-02-2**

**Objet : Points sur les travaux**

Suite à la commission de travaux du 22 février, divers devis sont présentés au conseil :

- Elagage des tilleuls rue du canal pour un montant de 2 310.00 € HT
- Diagnostic de trois arbres remarquables pour un montant de 600.00 € HT

Après délibération le conseil valide ces propositions, les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

Aire de jeux :

En vue de remplacer la structure- toboggan et la balançoire, une consultation a été faite auprès de 4 prestataires :

<b>Entreprises sollicitées</b>	<b>Candidats ayant déposé une offre</b>	<b>Montant HT de l'offre</b>
SATD	SATD	68 793.00 €
PRO URBA	PRO URBA	82 429.80 €
MARC	MARC	42 220.00 €
HUSSON	HUSSON	42 497.00 €

L'entreprise M.A.R.C de Marlenheim, mieux- disante, est retenue pour la présente consultation.

Après délibération le conseil valide ces propositions, les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

### Délibération N°2023-02-3

Objet : Compte administratif et compte de gestion du budget général 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 s'élevant en

#### Investissement :

Dépenses

Prévu : 730 342.39 €  
Réalisé : 67 369.55 €

Recettes

Prévu : 730 342.39 €  
Réalisé : 124 634.44 €.

#### Fonctionnement :

Dépenses

Prévu : 693 440.14 €

	Réalisé :	492 945.93 €
Recettes	Prévu :	693 440.14 €
	Réalisé :	572 121.54 €.

**Résultat de clôture de l'exercice**

• Investissement	57 264.89 €
• Fonctionnement	79 175.61 €
• Résultat global	136 440.50 €

déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2022 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération N°2023-02-4**

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2022-Budget général**

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Reports :**

Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure: 169 534.14 €

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 7 895.54 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 248 709.75 €

**Restes à réaliser :** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

En dépenses pour un montant de : 41 730.00 €

En recettes pour un montant de : 23 197.00€

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 26 428.54 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le conseil à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

**Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 26 428.54 €

**Ligne 002 :**

Résultat de fonctionnement reporté (R002) : 222 281.21 €

Ligne 001 :

Résultat d'investissement reporté (D001) : Déficit 7 895.54 €

Délibération N°2023-02-5

Objet : Compte administratif et compte de gestion du service périscolaire 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 s'élevant en

Investissement :

Dépenses

Prévu : 66 274.06 €

Réalisé : 6 696.90 €

Recettes

Prévu : 66 274.06 €

Réalisé : 8 879.02 €.

Fonctionnement :

Dépenses

Prévu : 119 808.77 €

Réalisé : 86 392.33 €

Recettes

Prévu : 119 808.77 €

Réalisé : 75 528.34 €.

Résultat de clôture de l'exercice

- Investissement + 2 202. 12 €
- Fonctionnement - 10 863.99 €
- Résultat global - 8 661.87 €

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2022 dressé par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N°2023-02-6

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2022-Budget périscolaire

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 31 080.77 €

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	56 700.94 €
Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	41 944.76 €

**Restes à réaliser :** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	0,00€
En recettes pour un montant de :	0,00€

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 56 700.94€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

**Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

**Ligne 002 :**

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) : 41 944.76 €

**Ligne 001 :**

Résultat d'investissement reporté (D001) : 56 700.94€

**Délibération N°2023-02-7****Objet : Compte administratif et compte de gestion du service eau 2022.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 s'élevant en

**Investissement :**

## Dépenses

Prévu : 37 222.67 €

Réalisé : 14 954.60 €

## Recettes

Prévu : 37 222.67 €

Réalisé : 5 982.70 €.

**Fonctionnement :**

## Dépenses

Prévu : 71 824.41 €

Réalisé : 38 356.78 €

## Recettes

Prévu : 71 824.41 €

Réalisé : 55 716.34 €.

Résultat de clôture de l'exercice

▪ Investissement	- 8 971.90 €
▪ Fonctionnement	17 359.56 €
▪ Résultat global	8 387.66 €

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2022 dressé par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N°2023-02-8

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2022-Budget eau

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 9 072.77 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 3 839.15 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 15 847.44 €

En recettes pour un montant de : 13 195,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le conseil à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €

Ligne 002 :

Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 3 839.15 €

Ligne 001 :

Résultat d'investissement reporté (R 001) : 9 072.77 €

Délibération N°2023-02-9

Objet : Attribution du marché pour la sécurisation du centre bourg et des entrées de village rue de Dannelbourg et route de Saverne.

Consultation du 27/01/2023

Date limite de remise des offres : 17/02/2023 A 12 heures

TABLEAU COMPARATIF DES OFFRES	
Estimation du maître d'œuvre : 36.697,50 € HT	
ENTREPRISE MONTANT CLASSEMENT	
EST SIGNAL - Phalsbourg	36 780.00 10 €
EG SIGNALISATION - Wasselonne	48 016.50 20 €
MALGLAIVE Blainville sur l'eau	Non répondu

L'entreprise EST SIGNAL de Phalsbourg, mieux- disante, est retenue pour la présente consultation.

Après délibération le conseil valide cette proposition, les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

Délibération N°2023-02-10

Objet : Vote de crédits – budget eau

Afin de prendre en charge, des réductions sur les dernières factures d'eau émises en ce début d'année, il est nécessaire de voter des crédits au compte c/673 pour un montant de 700 €.

Après délibération, le conseil donne son accord sur cette proposition.

*Fait et délibéré à LUTZELBOURG, le 1<sup>er</sup> mars 2023.*

*Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie.*

*Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-863 du 22 juillet 1982*

Le Maire, Grégoire PERRY

La secrétaire de séance, Véronique KREMER